

# FABRICATION DE PÂTES FRAÎCHES ET SÈCHES

Du 12 au 14 décembre 2022

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour fabriquer des pâtes fraîches ou sèches.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Apport théorique 7 h :

- Étude des matières premières de base (farines, œufs) et de leur influence sur les fabrications.
- Étude des procédés de fabrication :
  - transformation des céréales en farines et semoules
  - préparation de la pâte
  - laminage
  - séchage
- Étude de la réglementation en vigueur, en matière d'hygiène en fabrication, paquet hygiène, règles d'étiquetage, etc.
- Étude du matériel nécessaire à la transformation.

### Mise en pratique en atelier 11h :

- Réalisation de produits en atelier de transformation (Pâtes fraîches à base de divers types de farines , Pâtes sèches )

## A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.  
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire spécialisé en transformation fermière.

Intervenants professionnels en fabrication de pâtes fraîches et sèches.

Atelier de transformation équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée : **18 heures**

Horaires : **Lundi : 13h30-17h30**

**Mardi et mercredi : 8h30 - 17h**

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

CFPPA de Lozère- site de Florac

2 place ancienne gare 48400

FLORAC

Tél : 04 66 65 65 62

cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr/formations-courtes

